



Compte-rendu de la réunion CMJ du 28.01.23

Sont présents : Manon, Loïs, Valentin, Antoine, Oscar, Mathys D, Mathys M, Célié

Sont excusés : Charline, Soline, Coline, Léa

Invité : Morgan Griffond

1. Présentation du projet « Nouvelle École »

Morgan Griffond, maire de la commune, était invité lors de cette séance du Conseil Municipal des Jeunes afin de leur exposer un projet sur lequel le Conseil Municipal est actuellement en train de réfléchir et de recueillir leur avis sur le sujet.

Depuis quelques années, nous avons constaté que de moins en moins d'écoliers fréquentaient l'école du village, ce qui a déjà conduit à la fermeture de deux classes en élémentaires et certainement une en maternelle lors de la rentrée 2023.

D'autre part, les deux écoles ont besoin de différents travaux de rénovation chaque année.

Fort de ce constat, le Conseil Municipal travaille actuellement sur un projet de réunification des deux écoles. Cette réunification aurait lieu dans l'école élémentaire actuelle dans laquelle de nombreux espaces sont vacants (plusieurs salles de classe vides) voire totalement inutilisés (dernier étage sous les combles). Le terrain de l'actuelle école maternelle serait alors vendu dans le but de construire de nouveaux logements.

Concernant le restaurant scolaire, celui-ci serait reconstruit au niveau de l'actuel city stade, en dessous de la cour de récréation qui serait alors agrandie. Un nouveau city stade serait alors construit au sud de la cour.

Il y aurait également une réorganisation du bâtiment :

- Au premier niveau : les classes de maternelle
- Au second niveau : les classes d'élémentaire
- Sous les combles : un espace de motricité et une salle de projection

Les différents niveaux seront accessibles aux personnes à mobilité réduite par le biais d'ascenseurs.

Les travaux auraient lieu durant la période de vacances, niveau après niveau, pour ne pas perturber le déroulement des classes.

Mr le Maire insiste sur le fait que le projet qu'il présente n'est pas encore validé et qu'il s'agit seulement de l'étape de réflexion sur sa faisabilité et sa pertinence. Il interroge donc les jeunes élus

afin de recueillir leur avis. Après de nombreuses questions, l'ensemble du CMJ se prononce très favorablement en faveur de ce projet et a hâte de participer, à son niveau, à ce projet.

2. Décision concernant la chanson

Le CMJ a eu la mauvaise nouvelle d'apprendre que l'association Get Hope s'était dissoute. Il n'y aura donc pas de festival. Cependant, Eve Chauvet, la présidente, propose malgré tout aux enfants, s'ils le souhaitent, d'aller au bout de leur projet de chanson.

Après discussion, voici ce qui se dégage :

Continuer : 4 voix

On ne sait pas : 4 voix

Arrêter maintenant : 0 voix

Étant donné qu'il manquait 4 personnes lors de ce conseil, nous attendrons de voir comment ils se positionnent.

Il y aurait la possibilité de mettre le fichier audio sur le site et de présenter la chanson au Conseil Municipal.

3. Accueil du CME de Sain Bel

L'an dernier, avait eu lieu la première rencontre avec le CME de Sain Bel. Cette année, c'est le CMJ de Saint Pierre qui recevra ses voisins. La date fixée est le 13 mai après-midi de 14h-17h30.

Les élus doivent maintenant réfléchir à l'organisation de cette rencontre, notamment sur le temps d'informations où chacun pourra parler de son mandat et de ses projets.

- Présentation : tour des prénoms (sous forme de jeu ?)

4. Centenaire de l'école :

En 2023, l'école élémentaire aura 100 ans. Un groupe de travail du Conseil Municipal prépare actuellement cet évènement qui sera célébrer le 23 septembre. Le CMJ est sollicité pour proposer ses idées :

- Projection du film « Mémoire du Village »
- Livre d'or

5. Points divers

- Le Carnaval aura lieu le 25 mars. Nous organiserons des ateliers pour fabriquer Mr Carnaval au retour des vacances scolaires. Aide couturière bienvenue !
- Le film sur la mémoire du village est en phase de finition et doit être montré à Mr le Maire début mars avant de pouvoir organiser une projection publique à laquelle le CMJ sera invité.